

GRANDE-BRETAGNE – Autorisation d'un maïs OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 01/04/2004

Le 9 mars, la ministre de l'Environnement, Margaret Beckett, a permis, sous conditions, l'inscription au catalogue des variétés du premier OGM, un maïs fourrage tolérant à l'herbicide Liberty, nommé chardon LL ou T25 (Bayer). Cette variété avait été autorisée par l'Union européenne en avril 1998. Pourtant, la commission d'audit environnemental de la chambre des Communes avait, la semaine précédente, estimé "vital que le gouvernement n'autorise pas la culture commerciale de maïs fourrage génétiquement modifié tant que celui-ci n'aura pas été testé de façon approfondie et comparé à son équivalent non modifié"². Pour que cette inscription soit nationale, il faut aussi l'accord du gouvernement écossais qui risque de ne pas donner son aval. Mais le 31 mars 2004, Bayer a annoncé que les conditions imposées étaient trop contraignantes et rendaient l'utilisation de cette variété économiquement non-rentable. Le Independent Science Panel précise, citant l'avis de l'AESA du 10 décembre 2003, que cette variété, du fait de l'utilisation du promoteur CaMV 35S, est hautement instable.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/grande-bretagne-autorisation-dun-mais-ogm/